

Réunion délégués du personnel DTmp Sud-Ouest du 21 mars 2008

Questions CFE-CGC

1) Restaurant inter entreprises de Pau Derême

Suite au nouveau contrat de restauration, le prix payé par les convives pour le menu forfaitaire 1 est passé de 4,45 € à 5,45 €, soit une augmentation de 1€, qui se décompose de la façon suivante (selon ce qui est indiqué sur le ticket) :

+ 0,33 € pour les coûts alimentaires

+ 0,19 € pour les autres coûts

+ 0,48 € qui correspondent à une baisse de la subvention FT qui passe de 8,05 à 7,57 €.

Lorsque le dossier a été présenté en CE, un engagement de non augmentation pour les usagers avait été pris. Comment expliquez-vous cette nouvelle augmentation, juste après la précédente du 1^{er} janvier ?

Réponse : Si les montants précisés sont exacts, il faut noter que le prix de revient du repas de 13,02 € indiqué sur le ticket de caisse remis au salarié n'est que partiel et ne tient pas compte d'autres montants versés directement par FT à la SEM (droit d'entrée, provisions pour charges de fonctionnement, provisions pour entretien et réparation des locaux).

En résultante, toutes composantes du prix du repas incluses et à prestation égale, le prix du repas du RIE Pau Derême est le plus élevé des restaurants de la DT Sud Ouest.

Si l'on tient compte de ces montants, l'augmentation du prix du repas est de +1,93 € dont + 0,93 € pour la subvention FT et +1 € pour la participation salariale.

L'augmentation du prix du repas au 3 mars 2008 est consécutive à la contractualisation entre la SEM Pau Pyrénées et Sodexho. Toutes les clauses, dont le prix du repas, de ce nouveau contrat s'appliquent aux entreprises adhérentes au RIE Pau Derême.

Trois entreprises devaient adhérer au restaurant, permettant d'envisager un volume de repas conséquent et de ce fait un prix compétitif. A la veille de la signature, une entreprise a différé son adhésion, obligeant à pratiquer un prix plus élevé et in fine à une décision de répartition de l'augmentation entre FT et le salarié telle que mise en œuvre. Cette répartition pourra être réexaminée après la signature d'une entreprise tierce.

Il faut noter également que l'augmentation du prix du repas au 1er janvier 2008 correspondait à l'augmentation bi annuelle prévue au contrat entre FT et Sodexho.

Enfin à aucun moment un engagement de non augmentation du prix pour les usagers du RIE Pau Derême n'a été pris auprès du comité d'établissement.

2) Bulletin de salaire de février

Sur le bulletin de salaire de février les cotisations URSSAF sont payées à Schiltigheim (67) pour certaines personnes de Pau. Pouvez-vous nous expliquer ?

Réponse : Suite à une modification de l'organisation des URSSAF, les cotisations sont versées à une seule URSSAF en France, dite de liaison, pour l'ensemble de FT SA. Le service de FT SA en charge de verser les cotisations salariales et patronales étant à situé à Strasbourg, c'est donc l'URSSAF de Strasbourg, basée à Schiltigheim qui assure ce rôle. Cette modification concerne tous les salariés de FT SA.

Questions FO

1) Quelle disposition offre France Télécom pour le jeudi 1er mai, où les 2 fériés 1er mai et ascension sont le même jour ?

Réponse : Il n'y a aucune obligation réglementaire à accorder un jour de compensation lorsque deux jours fériés chômés se chevauchent à FT SA. Aucune disposition particulière n'est prévue pour le chevauchement du 1^{er} mai et de l'ascension en 2008.

Questions CFTC

1) Je souhaite avoir des informations sur l'arrivée du médecin prévue en Charente début février

Réponse : Le Dr Vandeweege a rejoint FT SA sur le secteur du Poitou Charentes le 1^{er} février 2008.

2) Je souhaite avoir des informations sur le nombre de PPA et essaimage demandés depuis le début de l'année

Réponse : Sur le périmètre de la DTmp, depuis le début de l'année 2008, aucun salarié n'a fait part d'un projet d'essaimage, trois salariés ont des projets personnels accompagnés en cours et un a effectué une mobilité vers la fonction publique.

3) Je souhaite avoir des informations sur la situation des détachés permanents au sein de la DTmp

Réponse : Certains détachés syndicaux permanents sont rattachés à la DTmp au sens de leur affectation administrative. J'ai entendu la demande de ces salariés d'être mieux informés sur l'actualité de l'entreprise, ce point sera examiné en lien avec la communication interne.